



Coalition pour la Gouvernance des Entreprises Publiques du secteur extractif **COGEP**

Contacts: +24399 70 25 716 /+24381 69 54 444

E-mail: cogep.rdc@outlook.fr

Adresse: 702, Av. Kasavubu, Commune de Dilala
Ville de Kolwezi, RD. Congo

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Coalition pour la Gouvernance des Entreprises Publiques du secteur extractif (COGEP), exige la transparence dans l'opération de fusion entre Barrick et Randgold ainsi que d'éventuelles implications sur la société Kibali Goldmines SA.

Le 24 septembre 2018, deux grandes sociétés minières, à savoir Barrick et Randgold ont annoncé leur volonté de fusion par un accord d'échange d'actions¹.

Selon la même annonce, « les actionnaires de Barrick, dont le siège social est à Toronto, détiendront environ 66,6 % des actions de la nouvelle société, qui regroupera les mines africaines de Randgold et les possessions de Barrick sur le continent américain »². La nouvelle entité aura sous son contrôle notamment une des plus grandes mines d'or de l'Afrique en production depuis 2013, à savoir la mine de Kibali en République Démocratique du Congo.

Le 27 septembre, la Société Minière de Kilo-Moto(Sokimo, Sarl), société du portefeuille de l'Etat congolais et ayant 10 % d'actions dans Kibali, a indiqué qu'elle fera valoir ses droits, dans cette énième opération de cession de contrôle entre grands groupes mondiaux, conçues et structurées pour s'imposer sans discussion préalable dans les pays d'où sont extraites les ressources qui font leur richesse³.

Dans son communiqué de presse du 28 septembre 2018, le Ministre congolais des Mines a fait remarquer que l'opération annoncée par Barrick et Randgold entraînerait la prise de contrôle de la société Kibali Goldmines. Se référant à l'article 276 bis alinéa 2 du Code minier récemment révisé, il indique que de telles transactions devraient recueillir l'accord préalable de l'Etat congolais, faute de quoi elle ne pourra produire d'effets en République Démocratique du Congo.

Il en ressort de ces réactions que l'opération de fusion en cours, serait en train de passer à l'insu du gouvernement congolais et de la société étatique partenaire dans le projet Kibali.

Cependant, le même vendredi 28 septembre 2018, Randgold Resources, à travers son Directeur Général Mark Bristow, a réfuté les affirmations de la Sokimo, selon lesquelles la fusion Barrick/Randgold introduirait un nouveau partenaire dans la co-entreprise Kibali, en RDC et n'aurait aucun effet sur Kibali Goldmines SA. Il a également indiqué qu'il n'y a

¹ <https://www.jeuneafrique.com/633894/economie/mines-dor-le-numero-un-mondial-barrick-fusionne-avec-lafricain-randgold/>

² Barrick contrôle aussi Acacia Mining, la plus grande mine d'or en Tanzanie ;

³ Communiqué de SOKIMO du 27 Septembre 2018.

aucune disposition dans l'accord de coentreprise et la documentation y afférente qui confère à la Sokimo de quelconques droits résultant de la fusion proposée.

Il a en outre affirmé que Randgold a consulté le conseil d'administration et la direction de Sokimo dans les jours qui ont suivi l'annonce de sa transaction proposée avec Barrick, ainsi que le Ministre des Mines et d'autres parties concernées.

Il ressort des éléments ci-dessus des incohérences dans les déclarations des unes et des autres, lesquelles remettent en cause le degré de transparence dans ladite opération ainsi que des possibles conséquences réelles sur la coentreprise congolaise, Kibali Goldmines SA

Ce cas rappelle, celui entre la Gécamines, et les sociétés étrangères Freeport McMoran et China Molybdenum dans le dossier Tenke Fungurume, à l'issue duquel, Gécamines a perçu 100 millions \$ dans un règlement à l'amiable pour abandonner ses objections. Malheureusement, la société civile reste inquiète sur l'utilisation de cette grosse somme d'argent et attend toujours que la GCM rende compte.

Pour plus de transparence dans le processus de négociation et l'utilisation de fonds si les parties arrivées à un accord, la COGEP exige :

1. **De Barrick** : comme membre du Conseil International des Mines et Métaux (ICMM) et dont le président Dr Anthony Hodge siège au Conseil d'Administration de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE), de divulguer en toute transparence les résultats des consultations menées avec la Direction et le Conseil d'Administration de la SOKIMO ;
2. **De Randgold** : *se conformer scrupuleusement aux dispositions du code minier relatives à la transmission, cession, ventes et fusion de parts sociales ou d'actions, en obtenant l'accord préalable de l'Etat avant la formalisation de tout accord avec Barrick;*
3. **De SOKIMO** : *de* rendre public la base légale et/ou contractuelle de ses revendications ainsi que les « non-dits » liés à cette opération;
4. **De l'Etat congolais** Rendre public en temps réel les pourparlers en cours avec Randgold ainsi que les résultats finaux y relatifs ;

Pour tout Contact

Me Daudet KITWA KALUME

Tél : +243997025716 ; +243816954444

E-mail : daudetkitwa@yahoo.fr ,

Jimmy MUNGURIEK UFOY, Secrétaire Permanent du CdC/RN

Téléphone : +243 815134070 ; +243 820875088

E-mail : cdcituri@gmail.com;